



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

15 août 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze août deux-mille-seize (15 août 2016) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
 Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Michel Lefebvre
 Le conseiller Gaétan Marier

Étaient absents : M. Le maire Gilbert Brassard
 M. Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire suppléant, monsieur Claude Labonté. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 220.08.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 15 AOÛT 2016**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016;**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2016-05 pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues neuf avec équipements : Octroi de contrat;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Embauche d'un pompier à temps partiel à l'essai;
 - 7.2. Pont Joseph-Commandant : Mise en place d'un chemin de détour;
 - 7.3. Autorisation relative à la tenue d'un barrage routier sur le boulevard Curé-Labelle par la Maison des jeunes de Labelle;



8. Travaux publics

- 8.1. Contrat de déneigement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- 8.2. Achat d'un véhicule pour les concierges;
- 8.3. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Achat et mise en place de deux conteneurs anti-ours sur le chemin de La Baie au lac Joly;
- 9.2. Acquisition du lot 5 011 683 sur la rue du Moulin;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du lac Joly;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

- 14.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2016-268 modifiant le règlement numéro 2014-240 constituant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2011-207;
- 14.2. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2016-269 modifiant le règlement numéro 2012-217 constituant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle;

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois de juillet 2016;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 221.08.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



6.1 RÉS. 222.08.2016 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-05 POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION PORTEUR 6 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 197.07.2016 à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues et ses équipements, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2016-05 préparés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture de la seule soumission reçue le 12 août 2016 à 11 h 00 et à l'analyse de celle-ci, la soumission de Freightliner Mont-Laurier s'avère être la seule soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission de Freightliner Mont-Laurier, pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues neuf avec équipements, au prix maximal de 220 258,94 \$ plus les taxes, soit 129 259,80 \$ pour le camion (moins certains items qui devront être retirés après entente avec le fournisseur pour un coût variant entre 2 000\$ et 3 000\$) et 90 999,14\$ pour les équipements, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2016-05, payable par la réserve financière pour le renouvellement de la flotte de véhicule, poste budgétaire 03-31000-000.

Que le directeur du Service des travaux publics par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

7.1 RÉS. 223.08.2016 EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel De La Chevrotière;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher Monsieur Benjamin Brassard Venne à titre de pompier à temps partiel à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers en vigueur.

Adoptée

7.2 RÉS. 224.08.2016 PONT JOSEPH-COMMANDANT : MISE EN PLACE D'UN CHEMIN DE DÉTOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la lettre écrite par M. Gilbert Brassard autorisant le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec (MTMDET) à mettre en place un chemin de détour empruntant son réseau dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Joseph-Commandant.



Plus précisément, la Municipalité autorise l'utilisation des rues Allard et Gélinas par les usagers de la route afin d'éviter la mise en place d'un chemin de détour beaucoup plus long. Il y aura toutefois une interdiction d'emprunter le chemin de détour pour les poids lourds (à l'exception des camions de livraison locale).

Le MTMDET s'engage à aviser le propriétaire du Marché Bonichoix que durant cette période, les camions de livraison (semi-remorque) ne pourront utiliser ce chemin.

Adoptée

7.3

**RÉS. 225.08.2016 AUTORISATION RELATIVE À LA TENUE D'UN
BARRAGE ROUTIER SUR LE BOULEVARD CURÉ-
LABELLE PAR LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Labelle désire organiser un barrage routier aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle le 3 septembre prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle se prononce en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle (uniquement en direction nord-sud), ainsi qu'à l'intersection du boulevard Curé-Labelle et de la nouvelle sortie située tout près de la station-service Sonic, le 3 septembre prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 4 août 2016.

Adoptée

8.1

**RÉS. 226.08.2016 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET
DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC : AVENANT NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu en 2015 un contrat de déneigement (# 8810-15-4967) avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement de chemins dont il a la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au décret numéro 498-2016 du 8 juin 2016, l'ancienne route 117 à partir de l'intersection de la route 117, au sud du village, jusqu'au croisement avec la rue du Pont, ainsi que le secteur à partir du chemin Nantel et du chemin de La Minerve situées au nord du village jusqu'au chemin Augustin-Lauzon ainsi que les voies d'accès desservant les deux viaducs au sud et la voie d'accès au nord, un peu avant le chemin Nantel, ne sont plus sous la responsabilité du ministère;

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, un avenant au contrat a été présenté à la Municipalité en vertu duquel un montant de 35 000 \$ est soustrait du marché existant, le faisant passer de 114 666 \$ à un montant total de 79 666 \$ pour la saison 2016-2017 et reconduit, s'il y a lieu, pour la saison 2017-2018 dernière année au contrat.



Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise le maire et la directrice générale à signer l'avenant numéro 2 au contrat de service relatif au déneigement et déglçage des infrastructures routières avec le MTQ pour certaines sections des chemins de La Minerve, du Pont / de la Gare et de l'ancienne route 117 et ses voies d'accès au contournement de la nouvelle 117 (Dossier 8810-15-4967).

Adoptée

8.2 RÉS. 227.08.2016 ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES CONCIERGES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'un véhicule pour les concierges au montant de 4 000 \$ payable par la réserve financière pour le renouvellement de la flotte de véhicule, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

8.3 RÉS. 228.08.2016 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a procédé à des travaux de drainage sur la route 117 au cours de l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sur cette route entre la fin de la route à deux voies et la limite nord de la Municipalité ont fait en sorte de rendre l'accès aux propriétés de ce secteur encore plus hasardeux qu'il ne l'était auparavant;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ce secteur sont inquiets pour leur sécurité à chaque fois qu'ils doivent emprunter cette route;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'apporter les correctifs nécessaires aux nouveaux aménagements réalisés sur la route 117 entre la fin de la route à deux voies et la limite nord de Labelle.

Adoptée

9.1 RÉS. 229.08.2016 ACHAT ET MISE EN PLACE DE DEUX CONTENEURS ANTI-OURS SUR LE CHEMIN DE LA BAIE AU LAC JOLY

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la présence d'ours s'accroît dans le secteur du chemin de la Baie au lac Joly à cause de l'accessibilité aux ordures;



CONSIDÉRANT QUE l'implantation de conteneurs anti-ours semble la seule solution;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense maximale de 2300\$ pour l'achat et la mise en place de deux conteneurs anti-ours sur le chemin de La Baie au lac Joly.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

9.2 RÉS. 230.08.2016 ACQUISITION DU LOT 5 011 683 SUR LA RUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE suite au résultat de la rénovation cadastrale, il est apparu que le lot 5 011 683 n'appartenait pas à la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, par sa localisation, est important pour la Municipalité de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense maximale de 5 900\$ pour l'achat du lot 5 011 683 tel qu'entendu avec le propriétaire du lot. Le choix du notaire se fera au choix du vendeur.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

11.1 RÉS. 231.08.2016 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JOLY

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires du lac Joly et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Joly;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Que l'Association des propriétaires du lac Joly s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée



13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-240 CONSTITUANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-207

Le conseiller Michel Lefebvre donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2016-268 modifiant le règlement numéro 2014-240 constituant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2011-207.

M. Michel Lefebvre fait également la présentation du projet de règlement numéro 2016-268 et mentionne qu'il sera adopté à la prochaine assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 19 septembre 2016.

14.2

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-217 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Le conseiller Michel Lefebvre donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2016-269 modifiant le règlement numéro 2012-217 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Labelle.

M. Michel Lefebvre fait également la présentation du projet de règlement numéro 2016-269 et mentionne qu'il sera adopté à la prochaine assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 19 septembre 2016.

15.1

RÉS. 232.08.2016

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2016

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-sept-mille-huit-cent-huit dollars et cinquante-et-une cents (87 808,51 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤	Agrégats de Labelle inc.	6 940,58 \$
➤	Consultants S.M. inc.	5 001,41 \$
➤	Dépanneur de Labelle (<i>Fête Nationale</i>)	3 960,75 \$
➤	H2O – Gestion de piscine, plages et spas	3 882,28 \$
➤	Hydro sys experts-conseils	2 941,06 \$
➤	Marc Lacroix (<i>murale</i>)	2 500,00 \$
➤	LCR Construction inc.	8 059,75 \$
➤	Mabarex	2 121,29 \$
➤	Michelin Amérique du Nord	3 175,52 \$
➤	Plomberie Roger Labonté inc.	5 605,03 \$
➤	TMP Réfrigération inc.	2 258,02 \$
➤	Transport Daniel Provost inc.	11 681,47 \$

Adoptée

15.2

RÉS. 233.08.2016 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-cinquante-huit-mille-huit-cent-cinquante-trois dollars et soixante-dix cents (158 853,70 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4995 à 5033 et les numéros de chèques de 39186 à 39197 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤	Transport Daniel Provost	11 669,98 \$
➤	Pitneyworks	3 485,75 \$
➤	Hydro-Québec	2 051,83 \$
➤	Ministre du revenu du Québec	18 988,17 \$
➤	L'Industrielle Alliance	24 753,98 \$
➤	Municipalité de La Minerve	11 914,00 \$
➤	SSQ Société d'assurance-vie inc.	6 366,41 \$
➤	Hydro-Québec	5 259,91 \$
➤	Hydro-Québec	2 799,55 \$
➤	Ministre du revenu du Québec	16 313,95 \$
➤	Sonic CO-OP/FCDQ carte	5 764,28 \$
➤	Commission admin. des regimes	2 195,34 \$
➤	Ministre du revenu du Québec	16 886,13 \$
➤	Receveur général du Canada	20 941,84 \$

Adoptée

16.

VARIA

17.

PÉRIODE DE QUESTIONS



18. **RÉS. 234.08.2016** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 22.

Adoptée

_(original signé) _____
Claude Labonté
Maire suppléant

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Claude Labonté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Claude Labonté
Maire suppléant